

DOSSIER TITULARISATION

Pour vous présenter à la titularisation :

Vous devez être inscrit au SNPPsy en tant que **membre adhérent**.

Vérifiez que vous êtes à jour de votre cotisation syndicale.

Extrait des statuts :

Tout membre **adhérent est invité à devenir** praticien en psychothérapie relationnelle ou psychanalyse **titulaire** en passant devant la Commission nationale d'admission, d'agrément et de titularisation. Pour cela, il doit répondre aux critères suivants :

- 1 - être passé lui-même par un processus psychothérapique ou psychanalytique suffisant.
- 2 - faire état d'une formation reconnue et qualifiante apte à créer une compétence de praticien en accord avec les orientations de formation du syndicat.
- 3 - exercer légalement la profession de praticien en psychothérapie relationnelle ou en psychanalyse.
- 4 - respecter les règles de déontologie du SNPPsy.
- 5 - faire état d'un système de contrôle ou de supervision.
- 6 - être à jour de sa cotisation au SNPPsy.

La titularisation peut maintenant se faire en **deux temps** : une rencontre préparatoire devant la cnaat , puis la rencontre de titularisation en elle - même .

Nous vous conseillons de suivre ce processus , bien qu'il ne soit pas obligatoire.

Votre dossier :

Il devra nous parvenir sous deux formes :

- un dossier papier relié envoyé par la poste en lettre suivie ; SNPPsy 77 rue des archives 73003 Paris
- un dossier numérisé envoyé à snppsy@wanadoo.fr

Votre dossier devra comporter deux volets

1) Le dossier lui même devra récapituler tout votre parcours

Page 1 : Coordonnées complètes (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse personnelle et professionnelle, téléphone, courriel, coordonnées de votre éventuel site internet.)

Page 2 : Lettre de motivation dans laquelle vous précisez comment, selon vous, vous répondez aux critères demandés et en précisant votre date d'adhésion au syndicat.

Nous faire part de votre demande éventuelle d'une rencontre préparatoire avec la CNAAT (ce que nous vous conseillons).

Page 3 : Lettre manuscrite d'adhésion au code de déontologie.

Page 4 : Votre curriculum- vitae,

Pages 5 et suivantes, faire état de :

o Votre démarche psychothérapeutique, personnelle et didactique : dates et durée de vos tranches de travail, fréquence des séances, noms et titres des psychothérapeutes ou psychanalystes.

o Votre formation de praticien de la psychothérapie relationnelle ou de psychanalyste : dates et durée des formations, noms des organismes et/ou des didacticiens, fréquences, etc...

o Votre supervision : dates et durée de vos tranches de supervision, noms des superviseurs, fréquence et durée des séances.

o Votre pratique professionnelle : quand avez-vous reçu votre premier thérapeute ? Combien avez-vous de thérapeutes actuellement ? Comment pratiquez-vous (individuel, groupe, durée et fréquence des séances) ? Comment définiriez-vous votre clientèle ? Quels types de personnes vous choisissent et quels types de personnes sélectionnez-vous ? Comment définiriez-vous vos références théoriques ?

o Autres activités professionnelles.

o Eléments personnels de vie.

2) Les pièces justificatives demandées

a) pièces administratives

- Photo d'identité récente
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois (Casier judiciaire national, 107 rue Landreau, 44079 Nantes cedex 01. Tél. : 02 51 89 89 51 - Fax : 02 51 89 89 18, vous pouvez effectuer une demande en ligne : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn ...>).
- Justificatif attestant de votre activité professionnelle de praticien de la psychothérapie relationnelle ou de psychanalyste dans un cadre légal (attestation d'Urssaf, d'imposition...).
- **Un chèque de 50 euros couvrant les frais de processus de titularisation**

Eventuellement :

- Carte de visite.
- Engagement/cadre avec les thérapeutes, les analysants (affiche dans salle d'attente, document remis au client lors de la 1ère séance...).
- Dépliants concernant vos activités de praticien de la psychothérapie relationnelle, de psychanalyste.

b) autres justificatifs

- Photocopie des diplômes.
- Justificatif de suivi de formation.
- Justificatif de suivi psychothérapeutique ou psychanalytique.
- Attestation de suivi du superviseur